

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Agent de maintenance en ascenseurs

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

L'agent de maintenance en ascenseurs réalise différentes opérations de maintenance visant à assurer l'entretien et le bon fonctionnement d'un parc d'ascenseurs et leur réparation en cas d'alerte, de défaillance ou de panne.

Il intervient dans le cadre d'un contrat de maintenance principalement sur des ascenseurs, et parfois sur des escaliers mécaniques, des trottoirs roulants (horizontaux ou sur plans inclinés dits « travelators »), des monte-charges, des sièges monte-escalier, des monte-plats, ou des plateformes verticales.

Ses interventions s'effectuent sur des composants et leur programmation associée, sur des ensembles mécaniques, hydrauliques, informatiques, et liés à l'EEEA (électricité, électronique, électrotechnique, automatismes)

Ces interventions de maintenance sont réalisées, généralement, dans le cadre d'engagements contractuels et de la satisfaction client tout en garantissant la sécurité des appareils et des personnes.

L'agent de maintenance en ascenseurs n'effectue pas de réparation complexe ou d'opération de modernisation d'organes ou de sous-ensemble complets. Ces fonctions seront assurées par une personne plus qualifiée (responsable technique, technicien de service maintenance en ascenseurs, installateur d'ascenseurs).

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- **L'intervention de maintenance préventive sur ascenseurs ;**

L'agent de maintenance, à partir du planning d'intervention, doit évaluer les travaux nécessaires et déterminer les pièces et outils requis pour l'intervention. Cette phase d'organisation et de préparation est primordiale avant toute intervention sur le terrain. L'agent doit minutieusement préparer son matériel, incluant la sélection des outils appropriés, les pièces de rechange, son véhicule de transport, et prévenir tout risque d'accident en analysant les risques encourus.

Dans cette activité, la sécurisation de la zone d'intervention est primordiale. Elle consiste à isoler l'ascenseur en maintenance, couper et consigner son alimentation électrique, installer des barrières de sécurité pour empêcher l'accès non autorisé, vérifier les systèmes de sécurité et tester les dispositifs de sécurité pour garantir la protection des agents et des usagers. Dès lors, l'intervention de maintenance peut commencer.

Cette activité de maintenance consiste, lors des visites planifiées ou interventions régulières, à contrôler et/ou remplacer un sous-ensemble d'ascenseur, à effectuer des réglages nécessaires, à paramétrer un sous-ensemble d'ascenseurs, à vérifier l'état général de l'ascenseur, la lubrification des pièces mobiles, le réglage des portes, et le remplacement immédiat des pièces défectueuses pour prévenir tout risque de dysfonctionnement ou d'usure.

L'état général de l'appareil est vérifié par un contrôle visuel de l'ascenseur, permettant de détecter tout signe de dysfonctionnement ou d'usure, avec une attention particulière portée aux portes, aux câbles, aux systèmes de freinage et aux commandes.

Le nettoyage et l'entretien général consistent à nettoyer les cabines, les surfaces extérieures ainsi que les composants internes de l'ascenseur, afin de maintenir un environnement propre et fonctionnel pour les utilisateurs.

La lubrification des pièces mobiles, consiste à appliquer de la graisse ou des lubrifiants sur les pièces mobiles de l'ascenseur pour assurer un fonctionnement fluide et réduire l'usure.

Le réglage des portes consiste à ajuster les mécanismes d'alignement et de fermeture pour garantir qu'elles se ferment correctement et en toute sécurité, assurant ainsi un fonctionnement optimal de l'ascenseur et la sécurité des utilisateurs.

Toute anomalie et risque sont signalés.

Ces interventions de maintenance sont réalisées, généralement, dans le cadre d'engagements contractuels et de la satisfaction client tout en garantissant la sécurité des appareils et des personnes.

Le compte-rendu ou le suivi de l'intervention est réalisé à la suite de celle-ci. Toutes les interventions (visites périodiques, travaux divers, ...) sont consignées dans un livret d'entretien. Il y est indiqué la nature de l'intervention, la date et le nom de la personne ou de la société qui est intervenue.

- **L'intervention de maintenance curative sur ascenseurs ;**

Cette activité consiste à effectuer un pré-diagnostic pour identifier la cause du dysfonctionnement de l'ascenseur, puis à remplacer un sous-ensemble (mécanique, électrique, électronique, etc.) par un échange standard, afin d'assurer le bon fonctionnement et garantissant la sécurité ainsi que la fiabilité de l'installation.

Lors de l'intervention de maintenance curative, l'agent commence par identifier la cause de la panne à l'aide d'une procédure de pré-diagnostic détaillée des systèmes de l'ascenseur, qu'ils soient mécaniques, électriques ou électroniques.

Avant d'effectuer toute intervention, la zone de l'ascenseur est sécurisée pour garantir la protection de l'intervenant et des utilisateurs, avec des dispositifs tels que des panneaux de signalisation et la coupure de l'alimentation électrique (consignation électrique) en vérifiant les dispositifs de freinage ou d'arrêt d'urgence.

Une fois la panne identifiée, les réparations nécessaires sont mises en œuvre, qu'il s'agisse de remplacer des pièces défectueuses, par un échange standard (éclairage, boutons d'appel, signalisation lumineuse et sonore, cellule photoélectrique, coulisseaux de cabines, ...).

Après l'intervention, des tests de fonctionnement sont réalisés pour vérifier la remise en état de l'ascenseur, en s'assurant que toutes les fonctions (montée, descente, ouverture des portes, sécurité) répondent correctement.

L'intervention se termine par la rédaction d'un rapport détaillant les actions entreprises, les pièces remplacées et les recommandations pour prévenir de futures pannes. Toutes les interventions sont consignées dans un livret d'entretien. Il y est indiqué la nature de l'intervention, la date et le nom de la personne ou de la société qui est intervenue.

L'ascenseur est ensuite remis en service, après avoir été testé et validé, en veillant à ce que tous les systèmes de sécurité soient pleinement opérationnels.

L'intervention de maintenance curative garantit non seulement la réparation rapide de la panne, mais aussi le respect des normes de sécurité et la performance optimale de l'ascenseur.

Si les risques sont importants, ou si la réparation est impossible, l'installation sera alors mise hors service, la réparation sera différée, et les services compétents alertés.

L'agent de maintenance en ascenseurs n'effectue pas de réparations complexes ou d'opérations de modernisation d'organes ou de sous-ensemble complets. Ces fonctions seront assurées par une personne plus qualifiée (responsable technique, technicien de maintenance en ascenseurs, installateur en ascenseurs).

1.2. Environnement de travail

L'agent de maintenance en ascenseur peut intervenir sur différentes marques pour une entreprise de sous-traitance, une centrale d'appel ou pour un constructeur en particulier, et sur certaines technologies de toutes générations. Il doit s'adapter en permanence aux différentes étapes de la vie des appareils, aux clients et usagers et aux différentes situations et contextes rencontrés.

Ses terrains d'intervention sont multiples, dans des bâtiments à usage public, privé ou industriel : hôpitaux, bâtiments administratifs, collectivités, gares, entreprises, copropriétés, immeubles d'habitation, bureaux, centres commerciaux, hôtels, particuliers...

La prévention et la sécurité sont primordiales. Il doit savoir s'adapter aux contraintes, aux règles de sécurité spécifiques et aux autorisations liées aux sites d'interventions et évaluer les risques : préparer et organiser son intervention avec rigueur, choisir les équipements de protection spécifiques (comme le port du harnais de sécurité, gants de sécurité électrique ou mécanique), maîtriser les procédures de consignation, ou d'arrêt machine, porter le cas échéant assistance aux personnes bloquées. Il lui sera demandé également de travailler dans des postures variées et en hauteur et quelquefois dans des lieux exigus ou poussiéreux et de se déplacer sur différents niveaux du bâtiment : cabine, cage, escaliers, en gaine, local machinerie, toit, échafaudage...

Il lui sera demandé également de travailler dans des postures variées et en hauteur et quelquefois dans des lieux exigus ou poussiéreux.

La mise en œuvre de ses activités nécessite préalablement l'obtention du permis B et d'habilitations permettant d'intervenir sur les installations permettant de manipuler des équipements électriques, et/ou des appareils de manutention¹.

Le niveau d'habilitation requis pour un agent de maintenance en ascenseurs peut varier selon les réglementations locales, le type d'équipement, et les responsabilités spécifiques, notamment pour des interventions en hauteur (travail dans une armoire ou un tableau électrique, utilisation d'un dispositif de levage, travail sur échafaudage), ainsi que pour le respect des règles d'Hygiène, Sécurité et Environnement en vigueur.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

L'agent peut travailler seul sur l'installation ou être accompagné d'un responsable (chef d'équipe, technicien de maintenance).

En cas de besoin, son responsable pourra lui apporter un accompagnement à distance par téléphone, que ce soit pour répondre à ses questions ou pour fournir des orientations précises. Si nécessaire, il pourra également se rendre sur place pour assurer un encadrement direct et personnalisé, afin de garantir le bon déroulement des tâches et la résolution efficace des éventuels problèmes rencontrés.

Son métier s'intègre dans une activité de service et de contact direct avec les clients ou les usagers de ces installations : syndic de copropriété, responsable sécurité d'un centre commercial, gardien d'immeuble, propriétaires particuliers. C'est un métier de proximité et il est garant de l'image de l'entreprise. Il doit faire preuve d'une posture adaptée et d'un bon sens relationnel, car il informe, écoute et conseille les clients et les utilisateurs. Il est en relation constante avec sa hiérarchie, et doit savoir communiquer efficacement au sein d'une équipe et être proactif.

1.4. Analyse et évolutions du métier

Le numérique et le digital sont au cœur des transformations actuelles et redéfinissent les interactions dans l'environnement de travail, avec des outils et des pratiques de plus en plus orientés vers des technologies intelligentes, des solutions avancées et une innovation continue. Cette révolution numérique facilite la communication, optimise les performances, et améliore la collecte, l'analyse et l'exploitation des données en temps réel, que ce soit par le biais de l'Internet des objets (IoT), de la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur), du Cloud, de la réalité virtuelle ou augmentée, ou encore de l'ERP (progiciel de gestion intégré).

Sur le périmètre de l'agent de maintenance en ascenseurs, cela se traduit principalement par l'utilisation d'outils numériques ou digitaux (Smartphone, tablette, GMAO, ...) pour faciliter la communication et améliorer la collecte d'informations.

¹ Le CQPM ne forme pas à l'obtention du permis B ni aux habilitations (électrique, CACES, travail en hauteur...).

1. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Connaissances associées
BDC0260 L'intervention de maintenance préventive sur ascenseurs	1. Préparer et organiser une intervention de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques, limites d'intervention et règle QHSE lors d'une intervention de maintenance • Les Règlementations et la nomenclature de la profession • Les technologies des composants • Connaissance approfondie des systèmes et des composants des ascenseurs • Les différents matériaux et mécanismes • Lecture de plans et interprétation des schémas électriques • Les moyens/outils/procédures de mesures, de tests ou de contrôles et la notion de tolérance • Utilisation des systèmes d'information (Smartphone, GMAO, tablette ...) • Connaissance des systèmes de sécurité des ascenseurs • Communication pour interagir efficacement avec les clients
	2. Effectuer une mise en sécurité de l'environnement et des personnes	
	3. Contrôler et /ou remplacer un sous-ensemble d'ascenseur	
	4. Régler et paramétrer un sous-ensemble d'ascenseur	
BDC0261 L'intervention de maintenance curative sur ascenseurs	1. Pré-diagnostiquer une défaillance sur un ascenseur	<ul style="list-style-type: none"> • Les Règlementations et la nomenclature de la profession • Les technologies des composants • Les différents matériaux et mécanismes • La méthodologie de pré diagnostic de panne, les méthodes et types de maintenance • Les différents systèmes de manœuvres (hydraulique, avec bielle manivelle, poulie courroie, autonome, à relais, ...) • Les techniques de démontage, montage, assemblage, perçage, filetage, taraudage, guidage en rotation ou translation, guidage en rotation ou réglages de sous-ensembles • La lecture de plans ou de schémas • Communication pour interagir efficacement avec les clients • Les calculs de base (4 opérations) • Utilisation des systèmes d'information (Smartphone, GMAO, tablette ...)
	2. Remplacer un sous-ensemble d'ascenseur par un échange standard	

1.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1. Préparer et organiser une intervention de maintenance</p>	<p>Lors des interventions (tournées et/ou dépannage) et dans le cadre des activités demaintenance.</p> <p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des consignes, • Des procédures ou documentations techniques existantes et mises à disposition, • Des guides d'utilisation • Du cahier des charges de l'entreprise • Des instructions, plans, schémas, nomenclature, réglementations • Des historiques de maintenance (pannes, entretiens, ...). • Des autorisations • Plan de prévention du site <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), sont mis à</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>L'intervention est organisée méthodiquement selon le contexte, en fonction de la maintenance prévue et conformément aux instructions et informations reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des éléments d'identification et de localisation et de type de maintenance est recueilli (lieu, adresse, clés, codes, contact interlocuteur sur place, autorisations nécessaires, documentation technique de l'installation, planning, type d'intervention, temps d'intervention, niveau d'exigence, priorités, degré d'urgence, réglementations, nomenclature ...); • Le matériel de sécurité, les instruments de mesures, les équipements, les accessoires, l'outillage, les pièces standards, et les moyens spécifiques de levage ou de manutention le cas échéant sont préparés et vérifiés ; • Le véhicule de transport (états des niveaux d'huile, d'essence, propreté, rangement...) est vérifié et complété le cas échéant ; • Le fonctionnement du moyen de communication (smartphone, tablette...) est vérifié ; • Le déplacement (analyse du trafic, du planning, des priorités, du parcours...) est optimisé. <p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) sont utilisées ; • La documentation (papier ou dématérialisée) est disponible : carnet d'entretien, contrat de maintenance, gammes, standards, plans, schémas, cartes, plans, documentation technique de l'ascenseur ; • Le matériel est mis à disposition ; • Les outillages et moyens de manutention sont sélectionnés ; • La servante/sacoché d'intervention est préparée ; • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique) est prévu ; • Le carnet de bon d'intervention est disponible ; • Les EPI et vêtements de travail sont adaptés ; 	<p>Les informations nécessaires à l'intervention sont prises en compte.</p> <p>Le véhicule de transport est opérationnel.</p> <p>Le type d'intervention est connu et planifié.</p> <p>Le véhicule et le moyen de communication sont prêts et en bon état de fonctionnement.</p> <p>Les ressources adéquates à l'intervention sont anticipées et préparées (documentations, matériels, outillages, équipements spécifiques, ...).</p>

	<p>disposition.</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur et des habilitations nécessaires.</p>	<p>En matière de liens professionnels / relationnels : La communication est établie avec les différents interlocuteurs (centre d'appel, responsable hiérarchique, gestionnaires/contacts des bâtiments visités). Les demandes de pièces standards de rechange sont transmises en fonction des règles et usages de l'entreprise (GMAO, magasin général, fournisseurs extérieurs, ...).</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les risques sécurité, environnement et les règles d'hygiène en lien avec l'intervention sont identifiés (déplacements, protections, autorisations, propreté ...). Les équipements de protections individuels sont préparés (harnais, gants spécifiques, vêtements de travail, chaussures de sécurité...).</p>	
--	--	--	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2. Effectuer une mise en sécurité de l'environnement et des personnes</p>	<p>Lors des interventions (tournées et/oudépannage) et dans le cadre des activités de maintenance.</p> <p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention • Des réglementations • Du mode opératoire et desconsignes • Des documents de sécurité • Des procédures chronologiques • Des instructions de travail etcheck list • Du type de portes automatiques • De l'action à réaliser • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur • Du planning défini et/ou de lafeuille de tournée • Plan de prévention du site <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : Selon les process de vérifications et de réalisations prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents spécifiques de l'intervention sont pris en compte (étude de données de sécurité, documentations techniques, plan de prévention, consignes, livret sécurité entreprise...); • Le bon état des moyens d'accès au lieu d'intervention et à l'installation est vérifié; • La signalisation et le balisage adéquats sont mis en place et un périmètre de sécurité est défini (pancarte, balise, affichettes, stickers, cônes, bandes, barrières, chainettes, potelet, panneaux, interdiction d'accès, condamnation des commandes ...); • L'environnement est protégé (salissures, chocs, bâches); • Les énergies cachées sont identifiées et neutralisées (connaître les composants qui en abritent, leurs origines mécanique, électrique, hydraulique..., et les dispositions sontprévues pour intervenir en sécurité; • L'installation est mise à l'arrêt et les consignations électrique et mécanique sont effectuées; <p>A la fin d'une intervention : les contrôles et les tests sont effectués, l'installation est déconsignée et remise en service.</p> <p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matériels et outillage sont complets; • Les moyens de manutention sont utilisés; • Les moyens de communication (téléphone, tablette, numérique, signalisation) sont prévus; • Les EPI, EPC et vêtements de travail sont adaptés; <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Le responsable hiérarchique ou un centre d'appel est présent ou en soutien (téléphone,application, vidéo, tablette...).</p> <p>Le client et les usagers sont avertis.</p>	<p>Le type d'intervention est connu. La mise en sécurité de la zone, de l'environnement, de l'installation et des personnes sont conformes à la méthode et aux consignes de sécurité.</p>

	<p>communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), mis à disposition et/ou installés.</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur.</p>	<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les risques sécurité, environnement et les règles d'hygiène en lien avec l'intervention sont identifiés. Les équipements de protections individuelles sont portés (harnais, gants spécifiques, vêtements de travail, chaussures de sécurité...).</p> <p>Les équipements de protection collective sont installés.</p>	
--	---	--	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>3. Contrôler et /ou remplacer un sous - ensemble d'ascenseur</p>	<p>Lors d'une intervention de maintenance préventive sur un ascenseur (tourné, visite, ronde...).</p> <p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention • Des réglementations • Du mode opératoire et des consignes • Des documents de sécurité • Des procédures chronologiques, instructions de travail et check list • Du type d'portes automatiques • De l'action à réaliser • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur • Du planning défini et/ou de la feuille de tournée <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre, la localisation des opérations et le type d'intervention (inspections, contrôles, visites, rondes ...) sont connus ; • L'état général de l'installation est contrôlé visuellement (portes, précision d'ouverture, rails de guidage, coulisse, bras de transmission, ventail, éclairages, fixations, contrepoids, ressorts, cellules, palper...); • Les mesures, relevés de côte, contrôles, et tests sur les différents organes sont effectués (organes de commande, organes de sécurité, logiques de commandes (armoires, coffrets), équilibrage, motorisation portes, axes, câbles, câblette, parachute ... • Les mesures sont comparées à la valeur attendue ; • Un croquis le cas échéant avec un report des mesures ou une prise de photos est réalisé ; • Un composant standard défectueux ou réglementaire (capteurs de mouvement, cartes de commande, moteurs d'entraînement (selon le contrat ou la garantie) est remplacé ; <p>L'opération de contrôle et de mesure peut conduire à une intervention de dépannage en cas de défaillance, relevant ainsi de la maintenance corrective.</p> <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service.</p> <p>A la fin d'une intervention : les contrôles et les tests sont effectués, l'installation est déconsignée et remise en service.</p>	<p>La visite est réalisée conformément aux méthodes et consignes de sécurité.</p> <p>Les relevés d'informations ou valeurs de mesure sont conformément prélevés et tracés selon un échancier établi et en référence à un repère, une valeur ou une tolérance définie.</p> <p>Le/les sous ensemble est/sont opérationnel(s).</p> <p>L'ascenseur est remis en service et est opérationnelle en qualité, sécurité, propreté et dans le respect des paramètres de référence.</p> <p>En cas d'écart, l'alerte est donnée.</p>

	<p>levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), à disposition et/ou installés.</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur.</p>	<p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention (planning, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) sont utilisées ; • Les documents de procédure, instructions, ou check list des étapes sont connus ; • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés : voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, pied à coulisse, niveau, mètre, ... ; • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération ; • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique) est prévu ; • Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant ; <p>Les documents techniques de relevés de valeurs sont identifiés.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels :</p> <p>Les renseignements relatifs aux opérations, toutes difficultés ou toutes informations présentant une défaillance ou un risque sont transmis aux interlocuteurs concernés.</p> <p>Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</p> <p>Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité.</p> <p>Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p> <p>Les bons interlocuteurs sont alertés en cas de défaillance (client, usagers, centre d'appel, hiérarchie).</p>	<p>Les anomalies constatées sont décrites.</p> <p>La visite est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné.</p>
Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus

<p>4. Régler et paramétrer un sous-ensemble d'ascenseur</p>	<p>Lors d'une intervention de maintenance préventive sur un ascenseur (tourné, visite, ronde...)</p> <p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention • Des réglementations • Du mode opératoire et des consignes • Des documents de sécurité • Des procédures chronologiques • Des instructions de travail et check list • Du type d'portes automatiques • De l'action à réaliser • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur • Du planning défini et/ou de la feuille de tournée <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. Suite aux mesures, contrôles, tests ou remplacements effectués sur différents sous-ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organes sont réglés (treuil, fin de course, porte, émetteur, capteurs, organes de commande ou de sécurité, armoires) ; • Les programmations et les paramètres sont corrigés ou ajustés (temporisation, vitesse, précision des arrêts et des ouvertures de la porte, éclairages...); • Les organes (dispositifs de détection de présence, mécanisme d'ouverture et de fermeture, systèmes de verrouillage, ...) sont testés pour une remise en service ; • Le cas échéant, les organes sont refixés, les sous-ensembles électriques sont raccordés ; • Certains composants peuvent être graissés, lubrifiés, ou nettoyés ; <p>L'opération de réglage et paramétrage peut déboucher sur une opération de dépannage en cas de défaillance (maintenance corrective) ;</p> <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service.</p> <p>L'intervention est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné.</p> <p>A la fin d'une intervention : les contrôles et les tests sont effectués, l'installation est déconsignée et remise en service.</p> <p>En matière de moyens utilisés :</p> <p>Les sources permettant d'initier l'intervention (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) sont utilisées, et le déclenchement est réalisé. Les documents de procédure, instructions, ou check list des étapes sont connues.</p> <p>Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés : voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...).</p> <p>Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération.</p> <p>Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique.) est prévu.</p> <p>Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant Les documents techniques de relevés de valeurs sont identifiés.</p>	<p>L'intervention est réalisée conformément aux méthodes et consignes de sécurité.</p> <p>L'ascenseur est remis en service et est opérationnelle en qualité, sécurité, propreté et dans le respect des paramètres de référence.</p> <p>L'intervention est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné.</p>
--	--	--	---

	<p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) , à disposition et/ou installés.</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur.</p>	<p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les renseignements relatifs aux opérations, toutes difficultés ou toutes informations présentant une défaillance ou un risque sont transmis aux interlocuteurs concernés. Les besoins du client sont pris en compte. Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité. Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations. Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués. Les bons interlocuteurs sont alertés en cas de défaillance (client, usagers, centre d'appel, hiérarchie).</p>	
--	---	---	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Pré-diagnostiquer une défaillance sur un ascenseur</p>	<p>A partir de l'observation d'une défaillance, d'une panne ou d'une alerte sur un ascenseur</p> <p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des instructions ; • Des consignes ; • Des procédures chronologiques ; • Des documentations techniques existantes et mises à disposition ; • Des historiques de maintenance (pannes, entretiens...); • Des différentes typologies de défaillance selon le type de portes automatiques ; <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) , à disposition et/ou installés</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur, et des habilitations nécessaires</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>Ce pré diagnostic tient compte de la technologie de l'ascenseur et s'appuie sur l'application d'une procédure ou d'instructions d'interventions préétablis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clients ou les utilisateurs sont questionnés ; • Un test de fonctionnement est réalisé le cas échéant ; • La séquence de fonctionnement de la porte automatique est analysée ; • La fonction défaillante est localisée et identifiée ; • Les hypothèses plausibles sur la défaillance ou la panne d'une fonction sont formulées et hiérarchisées ; • Les contrôles, les tests et les mesures sont effectués et correspondent aux hypothèses formulées afin de les valider ou de les invalider ; • Les hypothèses sont confirmées ; • Un pré diagnostic est émis ; <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service.</p> <p>A la fin d'une intervention : les contrôles et les tests sont effectués, l'installation est déconsignée et remise en service.</p> <p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) sont utilisées ; • Les documents de procédure, instructions, et la check list des étapes sont connus ; • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés : voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...); • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération ; • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique ou papier...) est prévu ; • Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant ; • Les documents techniques de relevés de valeurs sont identifiés. 	<p>La défaillance ou la panne est localisée et identifiée.</p> <p>Un pré- diagnostic est formulé.</p> <p>La nature des opérations et le degré de gravité de la défaillance sont estimés.</p> <p>Les mesures de sécurité sont prises en fonction des risques évalués.</p> <p>Les conséquences ou répercussions potentielles sont identifiées (qualité, sécurité, ...).</p> <p>Le carnet d'entretien est renseigné.</p> <p>Des solutions sont proposées en fonction des différentes contraintes risques et urgence (par exemple : arrêt de l'installation, consignée et mis en sécurité, non remise en état, maintenance différée).</p>

		<p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les différents interlocuteurs sont identifiés et questionnés (recueil des informations et données auprès du client, des usagers ou via un boîtier connecté). En cas de difficulté ou d'impossibilité de réaliser le pré diagnostic. En cas de défaillance grave ou ne relevant pas de son champ de compétence (habilitations, autorisations, qualifications, ...), le bon acteur est alerté. Les besoins du client sont pris en compte. Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p><u>Selon quelles contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité. Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p>	
--	--	--	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6. Remplacer un sous-ensemble d'ascenseur par un échange standard</p>	<p>A la suite d'un diagnostic d'une défaillance et dans le cadre d'une d'intervention de maintenance corrective sur un ascenseur.</p> <p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention ; • Des réglementations ; • Du mode opératoire et des consignes ; • Des documents de sécurité ; • Des procédures chronologiques ; • Des instructions de travail et check list ; • Du type de portes automatiques ; • De l'action à réaliser ; • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur ; • Du planning défini et/ou de la feuille de tournée ; <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de</p>	<p>En matière de méthodes utilisées :</p> <p>La méthode de remplacement s'appuie sur une démarche structurée :</p> <p>Le dépannage immédiat ou différé s'effectue sur une installation en panne totale ou partielle, et suite au diagnostic de la défaillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ascenseur est arrêté et consigné ; • Le composant ou l'élément à remplacer et les éventuelles déconnexions mécaniques, électriques, ... sont identifiées ; • La procédure manuelle de dégagement si un passager est bloqué est appliquée et les étapes lui sont expliquées ; • Les pièces standards défectueuses ou usées ou dégradées et accessibles sont démontées, remplacées, et remontées (fusibles, lampe, batterie, boutons, joints, ressorts...); • Le démontage du composant/élément à remplacer est réalisé méthodiquement ; • Le remontage du composant/élément neuf ou réparés est réalisé méthodiquement ; • Les essais, les tests et les réglages du composant remplacé sont effectués ; • Certains composants peuvent être graissés, lubrifiés, ou nettoyés ; <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service.</p> <p>A la fin d'une intervention : les contrôles et les tests sont effectués, l'installation est déconsignée et remise en service.</p>	<p>Le sous-ensemble ou élément de l'ascenseur remplacé est correctement installé conformément aux procédures/instructions de maintenance.</p> <p>L'ascenseur est remis en service et est opérationnelle en qualité, sécurité, propreté et dans le respect des paramètres de référence.</p> <p>L'intervention est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné.</p>

	<p>communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), à disposition et/ou installés.</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur.</p>	<p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) sont utilisées ; • Les documents de procédure, instructions, ou check list des étapes sont connus ; • Les instruments de réglage/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés : voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...); • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération ; • Un moyen de communication (téléphone, numérique ou papier) est prévu ; <p>Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant Les documents techniques de relevés de valeurs sont identifiés.</p> <p>En matière de liens professionnels / relationnels :</p> <p>En cas de difficulté ou d'impossibilité de réaliser l'opération, le responsable ou technicien est informé selon la procédure et les moyens adaptés. En cas de défaillance grave ou ne relevant pas de son champ de compétence (habilitations, autorisations, qualifications, ...), le bon acteur est alerté.. Les besoins du client sont pris en compte</p> <p>Les procédures ou les règles liées aux remontées d'informations sont respectées.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</p> <p>Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...).</p> <p>Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués.</p> <p>Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p>	
--	---	---	--

1.2. MODALITES D'EVALUATION

1.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

1.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une observation en situation de travail.2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.	<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ENTREPRISE.</p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.